



Divorce et prêt impayé : renseignements

Par Visiteur

Bonsoir,

Mon frère est en procédure de divorce depuis Juin 2008. Il a été marié 4 ans, en séparation de biens, pas d'enfant et un appartement à 50/50 dont il reste un crédit à rembourser.

l'ONC a été prononcé en Fev 2009 et a donné l'attribution du domicile conjugal à titre onéreux à Madame. Les époux devant partager les remboursements du prêt à 50/50.

Sa femme trouve tous les moyens possibles pour obtenir des reports (comme fausse plainte au pénal etc..)

Aucune négociation n'est possible, le seul but de Madame étant d'enquiquiner son mari.

Madame vient d'être licenciée (pas d'assurance chômage sur le crédit) alors que mon frère est exsangue financièrement (ayant l'obligation de se reloger - assumant donc deux "loyers" et ayant une petite fille de 10 mois).

Madame vient de faire parvenir à mon frère une demande Pension Alimentaire de 700? par mois (il gagne ?2500/mois et a des charges fixes de ?2700...). Pensez vous que sa demande soit recevable.

Enfin, alors que Madame sous-loue au black une partie de l'appartement, mon frère a décider d'arrêter de payer le prêt, dans le but que la Banque saisisse le bien (ils sont solidaires sur ce prêt). Que pensez vous de cette stratégie? Il est au bout du rouleau.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Madame vient de faire parvenir à mon frère une demande Pension Alimentaire de 700? par mois (il gagne ?2500/mois et a des charges fixes de ?2700...). Pensez vous que sa demande soit recevable.

Il est délicat de répondre à cette question, car l'on ne sait pas les besoins de Madame et ses frais fixes.

En outre, votre frère a des charges plus élevées que son salaire?

Enfin, alors que Madame sous-loue au black une partie de l'appartement, mon frère a décider d'arrêter de payer le prêt, dans le but que la Banque saisisse le bien (ils sont solidaires sur ce prêt). Que pensez vous de cette stratégie?

Il n'est pas certain du tout que la banque saisisse le bien, elle peut plutôt opter pour une saisie sur salaire.

Bien cordialement

Par Visiteur

Salaire de Madame: ?2500/mois + revenus fociers: ?665/mois + sous location au black: ?00/mois. Charges fixes (déclarées): ?2500/mois

Salaire de Monsieur: ?2500/mois, pas d'autres revenus et ?2700/mois charges.

Pour une saisie sur salaire il faut un injonction judiciaire? Le prêt à une caution credit logement. Ne vont ils pas d'abord appeler la caution?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Si votre frère a des revenus inférieurs à ses dépenses, il est évident que le juge ne lui imposera pas le versement d'une pension alimentaire aussi élevée.

Pour une saisie sur salaire il faut un injonction judiciaire?

Oui parfaitement

Ne vont ils pas d'abord appeler la caution?

Pas nécessairement. C'est au choix et de toutes façons dans les deux cas il faut une injonction judiciaire.

Cordialement